



Flash cultures n°25 - Mardi 27 Juillet 2021

Message élaboré par les techniciens de la Chambre d'Agriculture du Jura, structure agréée sous le numéro FC 00551 pour le conseil indépendant à l'utilisation des produits phytosanitaires.

Avec le soutien financier de :



La parution du Flash Cultures cessera durant le mois d'août. Un Flash Cultures spécifique au colza paraîtra la semaine prochaine avec notamment les premiers enseignements de nos essais et de notre réseau de parcelles pour continuer à produire du colza particulièrement dans les zones à risque.

MAÏS

* Stade :

Floraison mâle et femelle pour les semis d'avril. 15 feuilles pour les semis de début juin.

* Pyrale :

Difficile de caractériser le vol de cette année. Les captures cumulées à ce jour pourraient laisser à penser que nous sommes au pic du vol. Elles sont le triple de celles obtenues la semaine dernière. Mais une parcelle (Saint Lothain) totalise à elle seule les 2/3 des captures hebdomadaires.

C'est la première capture pour Rochefort (cf. photo 1) et Gevry, quant à elle, reste à ce jour la seule parcelle sans capture. Des nouvelles pontes ont été trouvées mais uniquement à Saint-Lothain où le piégeage atteint un record.

La période d'intervention avec un produit chimique est toujours possible. En cas de traitement, laisser une zone non traitée au minimum de la largeur de pulvérisateur sur plus de 50 m de long pour pouvoir juger plus tard de l'utilité et de l'efficacité du traitement.

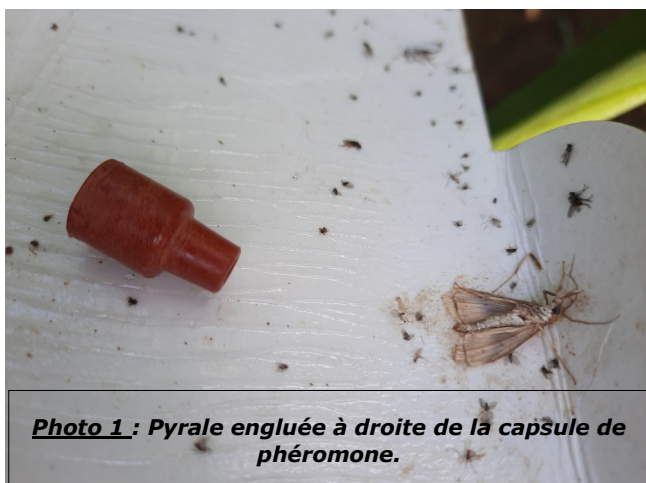


Photo 1 : Pyrale engluée à droite de la capsule de phéromone.

Produits chimiques autorisés :

- ⇒ Sous forme granulé : Sherpa 2 GC 15 kg/ha.
- ⇒ Sous forme liquide : Ducat 0,8 L/ha, Coragen 0,125 L/ha, Cythrine Max 0,15 L/ha, Cyplan 0,75 L/ha, Decis Protech 0,83 L/ha, Decis Expert 0,125 L/ha, Nexide 0,167 L/ha, Steward 0,125 kg/ha (**ZNT riverain = 20 m**), Karakas 0,2 L/ha, Karaté Technologie Zéon 0,2 L/ha, Fury 10 EW 0,375 L/ha...

* Chrysomèle:

Les premières captures de la Bourgogne Franche Comté ont été faites la semaine dernière dans une parcelle de Saône-et-Loire. Cette semaine, dans le Jura, des captures parfois significatives (+10) ont été faites dans 4 parcelles sur 6 disposant de pièges.



Pour l'instant les 2 parcelles non concernées qui sont des parcelles en monoculture de maïs en avaient piégé en 2020 ou 2019. Il est donc fort probable que l'on termine la campagne avec 100 % des parcelles concernées.

À noter tout de même que les parcelles suivies sont pour la plupart considérées à risque (proximité autoroute, aéroport, monoculture de maïs, ...). Nous communiquerons à la rentrée les résultats des piégeages puisque c'est généralement durant le mois d'août que les piégeages ont lieu.

*** Pucerons , Rhopalosiphum Padi :**

Même s'il existe plusieurs pucerons sur maïs, impossible de se tromper. Celui-ci pullule sur les feuilles supérieures et le panicule et on observe une production de miellat (cf. photo 2).

Il est observé sur une seule parcelle du réseau, mais avec 20 à 25 % des pieds colonisés. Cette parcelle n'avait pas été visitée depuis 2 semaines en raison des inondations donc impossible d'en savoir plus sur l'évolution. Les coccinelles adultes et larves sont très nombreuses mais arriveront-elles à enrayer cette invasion de pucerons ?

Compte-tenu de la nuisibilité de ce ravageur (perte de rendement jusqu'à 100 % selon le niveau d'attaque), il faut intervenir dans la mesure du possible (au-dessus de la végétation, enjambeur) dès que le seuil d'intervention est atteint : c'est-à-dire, un panicule sur deux colonisés.

Le choix de produit autorisé est limité, Karaté technologie zéon (lambda-cyhalothrine) à la dose de 0,075 L/ha et Karate K (pyrimicarbe + lambda-cyhalothrine) à la dose de 1,25 L/ha. Nous déconseillons d'intervenir avec le premier produit moins efficace et qui peut favoriser de nouveau les pucerons du fait de son effet sur la faune auxiliaire. Seul le deuxième présente une bonne efficacité.



Photo 2 et 3 : à gauche pullulation de "rhopalo", à droite coccinelles en mode reproduction au milieu des "rhopalo"

Tableau 1 : capture de pyrales dans piège à phéromone

Lieu	7/06	14/06	21/06	28/06	5/07	12/07	19/07	26/07	Captures cumulées
Vincelles	0	5	1	0	4	1	0	1	12
Arlay	0	1	7	5	1	2	0	1	17
Cosges	0	1	2	0	2	1	0	0	6
Saint-Lothain	0	1	0	0	1	2	6	17	27
Bois de Gand	0	0	0	1	1	0	1	7	10
Gevry	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ounans	0	0	0	2	0	0	0	0	2
Rochefort sur Nenon	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Total hebdomadaire	0	8	10	8	9	6	7	27	75